



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 Place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE**

Séance du 15 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 8 avril 2021, se sont réunis en présentiel à la salle des Fêtes de Aube et en visioconférence, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	53

CONVOCAISON

Datée	du 08/04/21
Affichée	du 08/04/21

OBJET

Attribution du marché relatif au
choix de l'opérateur en charge du
suivi-animation de l'OPAH
classique sur la CdC et de
l'OPAH renouvellement urbain à
L'Aigle

Monsieur Philippe CROTEAU a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, François SAUNOIS, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Maité GRANDCLÈRE, Nathalie RIBAUT, Nadège TROUILLET, Philippe VAN-HOORNE, Véronique LOUWAGIE, Didier COUSIN, Lionel GONNET, Pascal SAMSON, Serge DELAVALLÉE, Isabelle DUVAL de LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Catherine MOTTÉ, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL.

Etaient en visioconférence : Fleur GOSSELIN
 Fabrice GLORIA
 Franck GAULTIER

Pouvoirs : Eric ZO a donné pouvoir à Delphine PRIEUR
 Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
 François BRIZARD a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
 Christian BARBIER a donné pouvoir à Nathalie RIBAUT
 Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
 Charlène RENARD a donné pouvoir à Pascal SAMSON
 Nathalie LENÔTRE a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
 Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN
 Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a donné pouvoir à Lionel GONNET
 Mireille NOGUET a donné pouvoir à Véronique LOUWAGIE
 Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE
 Christophe POTTIER a donné pouvoir à Joël BRUNET
 Virginie VIOLET a donné pouvoir à Guy MARTEL
 François CARBONELL a donné pouvoir à Jean SELLIER

Représentés : Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE
 Marie-Odile TAVERNIER représentée par François SAUNOIS
 Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTÉ

Absents excusés : Daniel MARIE
 Pascal SUARD

Acte rendu exécutoire après
publication le 22 avril 2021

Le Président,
Jean SELLIER



Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que, par délibération en date du 10 décembre 2020, le Conseil Communautaire l'a autorisé à lancer la consultation pour le choix d'un opérateur en charge du suivi animation de l'OPAH classique sur la CdC et de l'OPAH renouvellement urbain à L'Aigle.

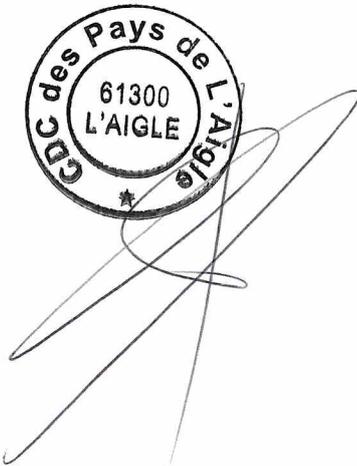
Pour ce faire, un avis de publicité pour le recrutement de cet opérateur a été publié le 29 janvier 2021 prévoyant une remise des offres pour le 15 mars 2021 à 12 heures.

Caractéristiques du marché

- ✓ Objet : Missions de suivi et d'animation d'une OPAH classique sur la CdC des Pays de L'Aigle et d'une OPAH de renouvellement urbain sur le centre-ville de L'Aigle
- ✓ Budget estimatif global du projet :
 - Estimation financière du suivi-animation des 2 OPAH : 456 484 € HT soit un total annuel de 91 296 € HT sur 5 ans;
 - Subventions estimées à 345 484 €
 - Reste à charge d'environ 111 000 € HT pour la CdC sur les 5 ans du marché et ce, pour les 2 OPAH
- ✓ Durée prévisionnelle du marché : 5 ans
- ✓ Type de marché : marché de services
- ✓ Procédure : Procédure formalisée d'appel d'offres ouvert

Acte rendu exécutoire après publication le 22 avril 2021

Le Président,
Jean SELLIER



Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés notés sur 100 points énoncés ci-dessous :

- Critère Prix des prestations pondéré à 40 %.
- Critère Valeur technique pondéré à 60 %.
 - Méthodologie : organisation et gouvernance de la mission - compréhension des enjeux liés à la spécificité de l'opération ; références similaires et éventuelles propositions complémentaires : 40 %
 - Moyens dédiés et compétences : 10 %
 - Détail du planning (par phase) et temps d'intervention : 10 %

Deux offres ont été remises dans les délais.

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2124-1 à L2124-4 et R2124-1 à R2124-6,
- Vu le rapport d'analyse des offres et l'application des critères de pondération,
- Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 30 mars 2021

Acte rendu exécutoire après
publication le 22 avril 2021

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **RETIENT** l'offre présentée par SOLIHA, mandataire pour un montant total de 525 990 € HT soit 631 188 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution du présent marché

Le Président,
Jean SELIER



VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.